

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 D 01236

Numéro SIREN : 413 031 170

Nom ou dénomination : 3MA

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 32659



3MA

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de SC en SAS**



Société Civile au capital de 200 000,00 euros

57 rue de Freycinet

33 400 TALENCE

RCS : 413 031 170

Paquier & Associés

57, rue de Tivoli - 33 000 BORDEAUX

T. 05 56 52 31 81 - F. 05 56 81 73 80

info@cabinet-paquier.fr

cabinet-paquier.fr

Membre de la CRCC de Grande Aquitaine

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 3MA, de société civile, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 7 novembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société est une société civile holding qui a cédé sur l'exercice au 31/07/2022 pour plus de 2 millions d'euros ses actifs financiers. Cette société ne réalisait pas de prestations auprès des filiales mais elle disposait des produits financiers, le cas échéant, qui lui permettait de couvrir ces dépenses courantes. Enfin on constate sur l'exercice des charges d'exploitation plus importantes au 31/07/2022 liées aux opérations juridiques de cession.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Bordeaux, le 12 décembre 2022

Vincent GERON
Commissaire aux comptes et à la transformation